



CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/CP/DI/WS/2018/1/1/Add.1  
31 janvier 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER SUR LA DÉTECTION ET L'IDENTIFICATION  
DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS  
POUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE  
Tunis, 5-9 mars 2018

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

*Note de la Secrétaire exécutive*

#### INTRODUCTION

1. À leur huitième réunion, à la [décision BS-VIII/16](#), les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ont prié la Secrétaire exécutive de continuer à entreprendre, en coopération avec les organisations compétentes et dans la limite des ressources disponibles, des activités de renforcement des capacités régionales et infrarégionales, telles qu'une formation en ligne et des ateliers en face à face dans les domaines de l'échantillonnage, la détection et l'identification des organismes vivants modifiés, afin d'aider les Parties à satisfaire aux exigences de l'[article 17](#) et en vue d'atteindre les résultats escomptés du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques pour la période 2011-2020.<sup>1</sup>
2. À la [décision VIII/3](#) sur le renforcement des capacités, les Parties ont également demandé à la Secrétaire exécutive de faciliter et d'appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires de renforcement des capacités en appui à l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, dont l'organisation d'ateliers sur le secteur prioritaire de l'échantillonnage, la détection et l'identification des organismes vivants modifiés.
3. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a ainsi organisé l'atelier sur la détection et l'identification des organismes vivants modifiés pour l'Afrique francophone, qui aura lieu à Tunis du 5 au 9 mars 2018, avec l'appui du gouvernement de la République de Corée, par le biais de l'Initiative coréenne de renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques, en collaboration avec la [Banque nationale de gènes de la Tunisie](#) et le ministère tunisien des [Affaires locales et de l'Environnement](#).
4. L'atelier a pour objectif de fournir une formation théorique et pratique sur : a) l'échantillonnage, la détection et l'identification des organismes vivants modifiés dans le contexte du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et b) les méthodes d'analyse des échantillons utilisées en laboratoire, ainsi que favoriser la mise en commun d'expériences et d'évaluer les besoins et les lacunes des pays pour la mise en œuvre efficace des résultats pertinents au titre du Plan stratégique du Protocole de Cartagena.

<sup>1</sup> Sur le site <http://bch.cbd.int/protocol/decisions/?decisionID=12329>.

5. L'atelier se déroulera en français seulement et consistera en des échanges en classe et des séances pratiques en laboratoire. Les documents de l'atelier seront publiés au <https://www.cbd.int/meetings/CPDI-WS-2018-01>. Les participants sont priés d'apporter leurs propres copies des documents en format électronique, si possible, afin de minimiser l'impact de l'atelier sur l'environnement.

## **POINT 1. OUVERTURE DE L'ATELIER**

6. Un représentant du gouvernement de la Tunisie procédera à l'ouverture de l'atelier à 9 h, le lundi 5 mars 2018. Un représentant du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prononcera l'allocution d'ouverture au nom de la Secrétaire exécutive.

7. Les participants à la réunion seront invités à se présenter et à offrir un court résumé de leurs expériences et des activités en cours dans le domaine de la détection et de l'identification des organismes vivants modifiés, et à préciser leurs attentes à l'égard de l'atelier.

8. Après la présentation des participants, un représentant du Secrétariat expliquera les objectifs de l'atelier et les résultats escomptés, et présentera l'ordre du jour et l'organisation des travaux de l'atelier (voir l'annexe) aux fins d'adoption par les participants.

## **POINT 2. APERÇU DE LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

9. Les participants passeront en revue les concepts généraux de la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, notamment :

- a) Les dispositions pertinentes du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
- b) Les décisions pertinentes de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena et du Plan stratégique du Protocole de Cartagena;
- c) Autres organes et organisations internationaux de prévention des risques biotechnologiques;
- d) Aperçu des activités du [Réseau de laboratoires pour la détection et l'identification des organismes vivants modifiés](#).

## **POINT 3. INTRODUCTION À LA DÉTECTION ET À L'IDENTIFICATION DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS DANS LE CONTEXTE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

### **3.1 Aperçu de l'échantillonnage aux points d'entrée et aux fins de surveillance de l'environnement**

10. Présentation d'un survol théorique des processus utilisés pour prélever les échantillons aux points d'entrée, tels que les postes frontaliers et les postes de contrôle douanier, aux fins de surveillance de l'environnement. Ce survol comprendra des échanges sur les divers outils et les critères à respecter afin d'appliquer une solide stratégie d'échantillonnage à la frontière et pour la surveillance de l'environnement, en vue de remettre un échantillon représentatif au laboratoire.

### **3.2 Échantillonnage en laboratoire et préparation des échantillons d'essai**

11. Introduction à la théorie et aux principes généraux de la manipulation des échantillons d'essai aux fins de détection et d'identification des organismes vivants modifiés dans un contexte de réglementation.

Les échanges porteront notamment sur les concepts clés, tels que les techniques de réduction de masse, la préparation des échantillons prélevés au moyen des matrices communément rencontrées et les facteurs propres à certaines étapes des essais.

### **3.3 Procédures d'extraction et de purification de l'ADN provenant des échantillons d'essai**

12. Présentation des méthodes théoriques et pratiques utilisées pour extraire et purifier l'ADN dans les échantillons d'essai, comprenant un aperçu des étapes clés du processus d'extraction de l'ADN ainsi que des échanges sur le sujet, et leur importance pour les conclusions de l'analyse. Les débats porteront également sur les facteurs à prendre en ligne de compte dans le contexte de l'extraction de l'ADN en utilisant des matrices communément rencontrées et des techniques de résolution de problèmes courantes.

### **3.4 Méthodes d'essai et analyse des résultats**

13. Présentation de plusieurs méthodes et techniques pouvant être utilisées pour détecter, identifier et quantifier les organismes vivants modifiés. Survol théorique de certaines méthodes les plus courantes utilisées pour détecter, identifier et quantifier les organismes vivants modifiés, y compris les méthodes fondées sur les protéines et aussi sur l'ADN, ainsi que les avantages et les contraintes de chacune des méthodes.

14. Les participants seront encouragés à parler de leurs propres expériences en lien avec les différentes méthodes de détection et d'identification des organismes vivants modifiés présentées, ainsi que des difficultés auxquelles ils se heurtent et les manques de capacités de leurs laboratoires les empêchant de satisfaire aux exigences de leur pays en matière de réglementation sur la prévention des risques biotechnologiques. Les participants seront encouragés à tenir compte des expériences des autres pays de la région en matière de détection des organismes vivants modifiés au cours de leurs débats sur leurs expériences.

### **3.5 Facteurs de l'assurance de la qualité et du contrôle de la qualité**

15. Les participants entendront des présentations sur la pertinence des critères de performance minimums, la mise sur pied d'un système d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) et les normes de fonctionnement normalisées, en vue de maintenir la compétence du laboratoire.

16. Les participants seront invités à participer à une table ronde sur leurs expériences actuelles de mise en œuvre d'un système d'AQ/CQ dans leur laboratoire, et à discuter des difficultés, des besoins et des lacunes dans ce domaine.

### **3.6 Communication des résultats des essais**

17. Les participants discuteront de certains éléments à inclure dans le rapport, afin de communiquer les conclusions du laboratoire à l'autorité de réglementation de manière claire et concise. Les échanges porteront sur des éléments tels que : a) le contexte et les objectifs des essais, b) un sommaire des méthodes utilisées pour préparer et analyser les échantillons, c) les résultats, y compris les difficultés survenues, et d) les conclusions et l'analyse.

## **POINT 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

18. Les participants seront invités à tirer des conclusions de l'atelier et à formuler des recommandations qui seront présentées à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena à sa neuvième réunion. Les participants pourront également présenter d'autres points qui faciliteraient la détection et l'identification des organismes vivants modifiés aux niveaux national et régional.

## **POINT 5. ÉVALUATION DE L'ATELIER**

19. Les participants seront invités à évaluer l'atelier et à suggérer des améliorations.

**POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT**

20. Les participants présenteront un rapport provisoire de l'atelier au Secrétariat aux fins d'examen et d'adoption.

**POINT 7. CLÔTURE DE L'ATELIER**

21. L'atelier devrait prendre fin à 17 h, le 9 mars 2018.

*Annexe I*

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE DE L'ATELIER SUR LA DÉTECTION ET  
L'IDENTIFICATION DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS POUR L'AFRIQUE  
FRANCOPHONE**

**Le lundi 5 mars 2018**

9 h	Ouverture de l'atelier (point 1 de l'ordre du jour)
Avant-midi	Aperçu de la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (point 2 de l'ordre du jour)
Après-midi	Introduction à la détection et à l'identification des organismes vivants modifiés dans le contexte du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (point 3 de l'ordre du jour)
	Aperçu de l'échantillonnage aux points d'entrée et aux fins de surveillance de l'environnement (point 3.1 de l'ordre du jour)
	Échantillonnage en laboratoire et préparation des échantillons d'essai (point 3.2 de l'ordre du jour)

**Le mardi 6 mars 2018**

Avant-midi	Procédures d'extraction et de purification de l'ADN provenant des échantillons d'essai (point 3.3 de l'ordre du jour)
Après-midi	Méthodes d'essai et analyse des résultats (point 3.4 de l'ordre du jour)

**Le mercredi 7 mars 2018**

Avant-midi	Point 3.4 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> )
Après-midi	Point 3.4 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> )

**Le jeudi 8 mars 2018**

Avant-midi	Point 3.4 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> )
Après-midi	Point 3.4 de l'ordre du jour ( <i>suite</i> )

**Le vendredi 9 mars 2018**

Avant-midi	Facteurs de l'assurance de la qualité et du contrôle de la qualité (point 3.5 de l'ordre du jour)
	Communication des résultats des essais (point 3.6 de l'ordre du jour)
Après-midi	Conclusions et recommandations (point 4 de l'ordre du jour)
	Évaluation de l'atelier (point 5 de l'ordre du jour)
	Adoption du rapport (point 6 de l'ordre du jour)
	Clôture de l'atelier (point 7 de l'ordre du jour)

